

Délibération DEL-CC-2024-026

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MARS 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (58)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (9)** : François MARY pouvoir à Emmanuelle MENARD, Nathalie BERNARD pouvoir à Julie COUTOUIS, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Pascal GABILY pouvoir à Etienne HUCAULT, Marie GAUVRIT pouvoir à Jean-Yves BILHEU, Jean-Paul GODET pouvoir à Claude POUSIN, Catherine GONNORD pouvoir à André GUILLERMIC, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Roland MOREAU,

**Absents (17)** : François MARY, Jean Claude METAIS, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Patricia MIMAULT, Karine PIED, Rodolphe ROUE

**Date de convocation** : 13-03-2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur Joël BARRAUD

## FINANCES

### Budget Principal CA2B – Clôture de l'Autorisation de Programme Val de Scie

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2022-016 du 8 février 2022 portant création de l'Autorisation de Programme pour l'opération relative aux travaux de confortement du site de baignade du parc de Val de Scie ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2023-040 du 21 mars 2023 portant modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de paiement ;

**Considérant** qu'une autorisation de programme Schéma des piscines incluant ladite opération doit être créée, il convient de clôturer cette autorisation de programme et les crédits de paiement afférents.

Il est rappelé que l'opération relative aux travaux de confortement du site de baignade du parc du Val de Scie, qui faisait l'objet d'un montant global de 1.000.000 €, devait se décliner de la manière suivante :

Dépenses	2022	2023	2024	TOTAL
VAL DE SCIE	720,00 €	300 000,00 €	699 280,00 €	1 000 000,00 €
<b>Total HT</b>	<b>720,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>699 280,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>

L'autorisation de programme relative aux travaux de confortement du site de baignade du parc du Val de Scie est clôturée pour un montant global de 9.730,49€.

Dépenses	2022	2023	TOTAL
VAL DE SCIE	720,00 €	9 010,49 €	9 730,49 €
<b>Total HT</b>	<b>720,00 €</b>	<b>9 010,49 €</b>	<b>9 730,49 €</b>

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **clôturer l'autorisation de programme mentionnée ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **27 MARS 2024**

Notifié ou publié le **27 MARS 2024**

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

